



**MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE
DES FINANCES
ET DE LA RELANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le Ministre

Paris, le 07 AVR 2021

Nos références :
Vos références : Votre lettre du 20 janvier 2021

Monsieur le Secrétaire général,

Par courrier du 20 janvier 2021, vous sollicitez une modification de l'article 126 de la loi de finances pour 1990 de manière à permettre le versement du complément de retraite de l'indemnité mensuelle de technicité (IMT) aux agents qui ne sont plus en activité dans le ministère de l'économie, des finances et de la relance (MEFR) au moment de leur départ à la retraite.

J'ai bien pris note de votre demande qui est en cours d'expertise par mes services.

Afin d'étudier l'impact de la modification de l'article 126 précité dans le sens que vous souhaitez, j'ai demandé au Secrétariat général du MEFR de se rapprocher de la DGAFP et de la direction du budget afin d'engager les travaux techniques permettant éventuellement d'aboutir au dépôt d'un amendement dédié dans le cadre d'un prochain projet de loi de finances.

Je ne manquerai pas de vous tenir informé de l'évolution de ce dossier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'expression de ma considération distinguée.

Bruno Le Maire

Bruno LE MAIRE

Monsieur Philippe GRASSET
Secrétaire Général de la Fédération des
finances FO
46, rue des Petites Ecuries
75010 PARIS

139 rue de Bercy – 75572 Paris
Cedex 12